

# La fête de l'Assomption de Marie

L'Église fête le jeudi 15 août l'Assomption de Marie au ciel. Le dogme a été défini par le pape Pie XII le premier novembre 1950, par la constitution apostolique « Munifentissimus Deus »

20/08/2013

L'Église fête le jeudi 15 août l'Assomption de Marie au ciel. Le dogme a été défini par le pape Pie XII

le premier novembre 1950, par la constitution apostolique « *Munifentissimus Deus* » :

**Nous proclamons, déclarons et définissons que c'est un dogme divinement révélé que Marie, l'Immaculée Mère de Dieu toujours Vierge, à la fin du cours de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste.**

La célébration de la fête était déjà ancienne de plusieurs siècles. Lors de l'audience du 9 juillet 1997, le pape Jean-Paul II disait :

**La tradition de l'Église montre que l'Assomption de Marie appartient au dessein de Dieu et s'enracine dans la participation de la Vierge la Vierge à la mission de son Fils. Dès le Ve siècle, il a été dit que le corps de la Mère du Ressuscité devait avoir un destin glorieux. La maternité divine est donc la raison fondamentale de l'Assomption.**

Nous vous proposons de lire l'homélie « La sainte Vierge cause de notre joie », prononcée par saint Josémaria le 15 août 1961 et publiée dans un recueil de ses homélies qui a comme titre « Quand le Christ passe » .

En actions de grâce pour le 80ème anniversaire du jour où saint Josémaria a compris que l'Opus Dei s'adressait également en femmes, le prélat avait voulu placer une année sous la protection de la Vierge Marie, à partir du 14 février 2010. À cette occasion nous avions publié une série de cinq articles sur la vie de Marie dans notre section « Année Mariale » ; nous vous invitons à les relire.

---

